

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

### Séance du 23 juin 2025

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 27.  
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 16/06/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. De LAGARDE Vincent), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. KROL Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique (Procuration de M. GOZÉ Émile), M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 16/06/2025

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. De LAGARDE Vincent (Procuration à M. DUFOUR Thierry), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), M. GOZÉ Émile (Procuration à MME COBOURG Monique), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME MALAQUIN Hélène (Procuration à M. KROL Alfred), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude).

Absents : M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. COSQUER Cyril.

### **N° DEL2025-39 : Cession du délaissé de voirie sis 1 impasse de la Bourdarié.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande formulée par M. Didier Fort habitant 1 impasse de la Bourdarié 81990 PUYGOUZON pour l'achat du délaissé de voirie issus de l'aménagement de la voie verte jouxtant son terrain dont la superficie s'élève à environ 320 m<sup>2</sup>.

Actuellement, ce délaissé de voirie n'a aucune utilité pour la commune et M. Fort entretien déjà cette parcelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la cession de ce délaissé de voirie appartenant au domaine privé de la commune et d'en définir les conditions générales de vente.

- **Vu** les articles L 2121-29 du CGCT,
- **Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

- **Vu** la délibération n°2025-37 désaffectant ce délaissé pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune ;
- **Considérant** l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines par courrier en date du 11 juin 2025 ;

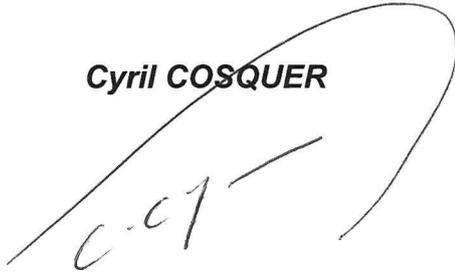
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de vendre à M. Didier Fort habitant 1 impasse de la Bourdarié 81990 PUYGOUZON le délaissé de voirie sis 1 impasse de la Bourdarié au prix de 1 € ;
- **DIT** que les frais notariés, taxes et tous frais annexes liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces parcelles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**Le secrétaire de séance**

**Cyril COSQUER**



**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

